



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 47 - Attribution d'une subvention à Réceidev pour l'organisation du marché solidaire de Noël

Attribution d'une subvention à RéCIDev pour l'organisation du marché solidaire de Noël

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Depuis plus de 15 ans, le marché solidaire de Noël vient étoffer les lieux d'attractivité et de convivialité qui se tiennent au centre-ville dans le cadre des festivités de Noël.

Connu comme l'un des plus importants marchés solidaires de notre pays, son succès ne s'est jamais démenti depuis sa première organisation.

Installé au square Saint-Amour, il accueille chaque année une cinquantaine d'exposants (43 en 2017) et reçoit plus de 20 000 visiteurs sur 2 semaines.

Le marché solidaire de Noël ne constitue pas seulement un lieu d'animation et de consommation supplémentaire dans notre ville mais propose une alternative en offrant au public l'occasion de consommer de manière plus responsable.

En proposant aux associations régionales de vendre des produits issus du commerce équitable et du fruit de leurs échanges avec leurs partenaires des pays du Sud, le marché solidaire contribue à mettre en lumière les projets de solidarité internationale tout en leur permettant une ressource pour mener à bien ces projets. En outre, tout en découvrant la richesse et la diversité des initiatives conduites dans les pays du Sud, le public est en mesure de s'interroger sur nos modes de développement et de consommation.

Le marché solidaire est aussi un lieu de rencontre et d'échange dans la convivialité puisque chaque midi une restauration est proposée par une association, permettant à tout en chacun de découvrir des mets d'ailleurs et de partager l'engagement des bénévoles.

Le marché solidaire est organisé par l'association RéCidev (Réseau Citoyenneté Développement), collectif d'associations régionales de solidarité qui « informe, éduque et mobilise les citoyens sur l'accès aux droits fondamentaux, l'équité, la promotion de l'interculturalité et la lutte contre les préjugés et discriminations partout dans le monde ». Ce réseau est un acteur majeur de la solidarité internationale de la Région Bourgogne-Franche-Comté et conduit de nombreuses actions et missions de mobilisations du public dans notre ville.

En 15 jours, le marché solidaire contribue donc à l'attractivité de Besançon et offre une vitrine et une zone d'échange aux associations de solidarité internationale.

Grâce à une démarche de progrès continue, les organisateurs travaillent également à la réduction de l'impact de ce marché en termes de déchets et de consommation énergétique et constituent un exemple de manifestation éco-responsable (ampoules faible consommation, vaisselle lavable, compostage...).

Soutenue par ailleurs au titre des manifestations de Noël par la délégation Commerce, cette manifestation nécessite un accompagnement complémentaire exceptionnel au titre du développement durable pour son action écoresponsable et solidaire et ceci dans le cadre du maintien de l'aide globale de la ville au marché solidaire. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 500 €. En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.830/6574 CS 10003.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de la subvention de 4 500 € à l'Association RéCIDev pour l'organisation du marché solidaire de Noël.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le

14 DEC. 2017



Contrôle de légalité